

**CATHOLIC PEACE - BUILDING NETWORK (CPN)
Bujumbura (BURUNDI), July 24-28, 2006**

**« Conversion, aveu et échange de pardon au
Rwanda : le processus de réconciliation
chez les individus et dans les communautés
ecclésiales de base (ceb) ».**

*Par Simon Gasibirege, Psychologue
Professeur à l'Université Nationale du Rwanda.*

Bujumbura (Burundi), Jeudi 27 juillet 2006

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION

1. De la discrimination au génocide : les ravages de la violence cyclique dans la relation à soi (identité/personnalité) et dans la relation avec les autres (communauté/société).
2. Une réconciliation au-dessus des moyens individuels : les cas de Xavier et de Vaillante
3. Un point d'appui pour soulever l'obstacle à la réconciliation : reconnaître l'humain dans le visage défiguré de soi-même et d'autrui
4. « La communauté comme espace de stimulation et d'expression de la réconciliation ».
 - 4.1. La situation dans les ceb en 2002.
 - 4.2. La situation dans les ceb en 2006.

CONCLUSION

INTRODUCTION :

« Edification de la paix, réconciliation et reconstruction de la société : les fondements d'une pensée et d'une action efficiente ».

Dans les pays où la société et sa culture ont été désorganisées en général et au Rwanda où la société a implosée en particulier, l'édification de la paix et la réconciliation passent par la reconstruction de la société, de sa culture et des personnalités individuelles. Pour cette raison il n'est pas possible de parler de paix ni de réconciliation véritables si elles ne sont pas associées au processus de reconstruction des communautés de base. De plus, une telle reconstruction requiert le concours des hommes d'Etat, des institutions politiques, sociales (éducatives et religieuses), culturelles, juridiques et économiques à la fois. Elle s'inscrit dans la durée et donne lieu à des sédimentations historiques de processus de transformation qui se chevauchent et se complètent de façon dynamique.

Les sociétés déstructurées sont des sociétés désorientées et tiraillées entre des tendances opposées et contradictoires. Le processus de réconciliation y est favorisé par certains facteurs et contrarié par d'autres. Il demande à être analysé à la lumière d'une pensée dynamique afin d'éviter de tomber dans le piège des pensées unilatérales et unilinéaires.

Dans cette perspective, le but de mes propos est la mise en évidence des ressources et des contraintes que les communautés ecclésiales de base (ceb) contiennent en rapport avec le processus de réconciliation. La première question à laquelle je voudrai apporter une réponse est par conséquent celle de savoir de quelle manière les ceb se reconstruisent en gérant au mieux les ressources et les contraintes qu'elles rencontrent dans le processus de réconciliation qui les travaille. La seconde est celle de savoir dans quelle mesure cette manière de gérer les ressources et les contraintes contribue à l'édification de la paix et à la réconciliation.

5. De la discrimination au génocide : les ravages de la violence cyclique dans la relation à soi (identité/personnalité) et dans la relation avec les autres (communauté/société).

Le génocide ne constitue pas la seule raison qui justifie la nécessité d'édifier la paix et de promouvoir la réconciliation au Rwanda. Il est plutôt un des signes majeurs de l'état de désorganisation avancée des communautés et des personnalités.

Un rapide aperçu du processus de déstructuration de la société rwandaise donne une idée de la profondeur à laquelle doit remonter le processus de réconciliation.

Au milieu des années 50, le triomphe de la christianisation et de la colonisation signe en réalité l'effondrement des valeurs propres (traditionnelles) des Rwandais. La lutte pour le pouvoir entraîne des violences face auxquelles ces derniers sont démunis à cause de la perte de leurs propres repères. Les missionnaires et les colonisateurs attisent la violence qui se développe dans un vide éthique et moral que les valeurs chrétiennes et occidentales n'ont pas comblé. Le malentendu est total, car les valeurs de démocratie sociale et politique sont mises au service d'une politique de division, de jalousie, de haine et de violence. Il met en route un processus inéluctable de déstructuration des identités et des personnalités, des communautés et de la société entière.

Le processus en question conduit de la discrimination au génocide. Son déroulement passe par les étapes suivantes :

- 1° effondrement des valeurs et des normes propres aux Rwandais et promotion de pratiques portées par des valeurs négatives ;
- 2° discrimination ethnique et exil intérieur et extérieur des membres du groupe ethnique honni, celui des Tutsi ;
- 3° développement de représentations, de discours et de pratiques englobant tous les Tutsi sans exception dans un même groupe et déshumanisation de ses membres ;
- 4° banalisation des violences physiques et des assassinats de ses membres ;
- 5° normalisation des comportements antisociaux de nature destructrice et développement de la culture de l'impunité ;
- 6° extension de la division et de la discrimination aux régions géographiques, auto-déshumanisation de du groupe ethnique hutu et effondrement des identités et des personnalités ;
- 7° processus d'auto-destruction collective et renforcement du cercle vicieux de la violence vis-à-vis d'autrui ;
- 8° implosion de la société rwandaise à travers le génocide et parachèvement de la déstructuration des personnalités et des communautés.

Un tel processus s'est étalé sur une quarantaine d'année. Il montre que la réconciliation ne peut pas être s'il ne s'enracine pas dans les identités, les personnalités et les communautés qui ont été à ce point désorganisées. Quelques cas illustrent et justifient une telle assertion.

6. Une réconciliation au-dessus des moyens individuels : les cas de Xavier et de Vaillante

Deux cas montrant le défi lancé à la réconciliation servent à mettre en évidence la situation dramatique de ceux qui la vivent : les cas de Xavier (81 ans) et Vaillante (40 ans).

Xavier (81 ans) est un hutu qui a épousé une tutsi. Obligé d'abandonner ses études pour s'occuper de sa famille suite à la mort inopinée de son père, il apprend le métier de constructeur sur le tas et parvient à se tailler une situation sociale et un niveau de vie au dessus de la moyenne des gens de sa région.

Pendant le génocide beaucoup de ses enfants ont la vie sauve grâce à l'exil et son fils qui terminait ses études de droit est tué par ses frères et cousins non loin de chez lui. Lui-même et sa femme sont fort maltraités et échappent plusieurs fois à la mort. Les plus virulents parmi leurs bourreaux sont ses frères et cousins qui ont l'idée de lui amener la carte d'étudiant de son fils massacré ainsi que ses habits. Ils ont la vie sauve grâce à de multiples interventions du bourgmestre qui reconnaît Xavier comme hutu malgré son niveau de vie, sa situation sociale aisée et ses bonnes relations avec les Tutsi.

A présent Xavier vit seul, car sa femme est décédée il y a 3 ans suite à l'insuffisance cardiaque liée aux mauvais traitements subis pendant le génocide et au chagrin causé par la mort de son fils et l'exil de ses autres enfants. Il souffre de toutes sortes de maladies psychosomatiques et des séquelles physiques des mauvais traitements reçus. Il ne peut plus manger que quelques légumes passés au mixeur. Il vit de cette bouillie et du lait caillé. Il dit ne plus savoir ce qu'est le sommeil.

Le vieux Xavier vit reclus chez lui, veillant jour et nuit sur son fils assassiné par ses frères et cousins et sur sa femme morte de chagrin. Quand je lui ai rendu visite, il venait de passer plus de 4 mois sans mettre le pied dehors. Il m'a accompagné sur une longue distance et donnait l'impression de réexplorer un milieu familial mais inquiétant. A l'instar de sa femme il est rongé par une tristesse mortifère qui le vide de toute énergie de vie. Il s'efforce de mener une existence « *pacifique* » avec ses voisins et le cousin assassin de son fils, devenu entre temps responsable du secteur où il habite. Il a consigné tout ce qu'il sait dans un témoignage long et détaillé qu'il a transmis au siège des juridictions-gacaca de sa cellule. Il attend la suite mais pourrait-il vivre jusque-là ? Il répond que « *oui* », car cela fait trois ans qu'on croit qu'il va mourir comme sa femme, mais il a survécu jusqu'ici et continuera de le faire, affirme-t-il. Il a besoin de s'expliquer avec les assassins de son fils qui ne sont personne d'autres que ses frères et cousins. C'est autant dire le long chemin difficile à faire pour en arriver à la réconciliation.

Vaillante (40 ans) est une tutsi qui a épousé un hutu. Elle est fille unique et a grandi entourée par une grande affection de la part de ses frères et de son père. Membre d'une large famille unie et plutôt aisée, et masculine, elle entretient peu d'amitiés féminines et fréquente plus volontiers et aisément les garçons.

Pendant le génocide son mari continue à aller travailler dans la ville proche, mais il donne de l'argent pour qu'elle ne soit pas tuée. Ses beaux-frères déciment toute sa famille, pillent les biens et se vantent à haute voix, pour qu'elle les entende, d'avoir tout ramené de chez elle. Jusqu'à ce jour elle voit les chaises, fauteuils et tables pillés chez elle, dans le salon de ses parents. Les membres de sa belle famille n'hésitent pas de porter des habits enlevés sur les dépouilles de ses parents et frères.

Elle accouche pendant le génocide, mais personne même pas son mari ne vient la féliciter, ne s'occupe d'elle pour la laver et lui donner des boissons chaudes. Aussitôt après le génocide son mari commence à la maltraiter sous prétexte qu'elle le vendrait à ses frères tutsi. Ni sa belle-mère ni ses beaux-frères ne la tolèrent dans la famille. Ils ont même tenté de la couper de ses enfants qu'elle éduque seule depuis la disparition mystérieuse de son mari.

Elle vit recluse dans sa maison en état de grand délabrement avec ses enfants. Souvent elle éclate en colère contre ces derniers et les injurie. Elle avoue elle-même avoir de très mauvaises relations avec eux. Ce qui la désole le plus, c'est ne plus avoir personne qui lui montre de l'amour inconditionnel. Elle est habitée par des sentiments de tristesse, de peur et de colère qui la tourmentent sans cesse et la menacent de la faire bousculer dans la folie.

Elle est revenue en consultation au moment où les juridictions-gacaca (tribunaux à participation populaire) ont été généralisées à travers tout le pays. Ce qu'elle entendait et les gens qu'elle voyait dans les séances gacaca ont éveillé en elle les sentiments de peur, d'angoisse et de colère à un degré qu'elle n'avait jamais connu auparavant. Quand la soirée tombe, elle éprouve une peur intense d'être tuée, n'en dort pas et passe toute la nuit à guetter. Elle n'a plus d'énergie pour manger ni travailler dans les champs, et passe la journée dans son lit. Elle ressent une forte pulsion d'agresser ceux qu'elle croise, parle toute seule en chemin, oublie de s'arrêter à l'endroit précis où elle se rend, continue son chemin comme un automate et réalise seulement plus tard qu'elle est passée outre.

Gacaca vise aussi l'unité et la réconciliation mais dans le cas de Vaillante ses séances lui rappelle trop de choses qu'elle n'est pas prête de dire par peur de sa belle-famille et de ses voisins. Souvent quand elle passe à côté d'un groupe de gens en conversation, certains la menacent d'oser dire quoi que ce soit. La terrible question pour elle est celle de savoir pendant combien de temps elle pourra vivre au milieu de tels gens qui sont prêts à tout faire. La réconciliation n'affleure pas sa pensée ni celle de ses voisins et membres de sa belle-famille. Elle apparaît impossible.

Xavier et Vaillante sont véritablement écrasés par la méchanceté inhumaine des hommes, qui ne sont pas n'importe qui mais des proches et des parents. Ils ne peuvent pas trouver en eux une réponse quelconque à leur désarroi. L'image qui leur est renvoyée ne reflète rien d'humain et encore moins de parental, ni de fraternel ni d'amical. La voie qui mène à l'humanité en passant par autrui est complètement obstruée, et c'est l'impasse pour la réconciliation : la réconciliation avec soi-même et la réconciliation avec autrui. Il apparaît ainsi clairement que la destruction du lien (social) porte une atteinte grave à l'aptitude de communiquer sainement avec soi-même et avec autrui. Elle est désorganisation des personnalités et des communautés. Mais les cas qui suivent montrent qu'il existe des rescapés ou des survivants dans toutes les sortes de tragédies, que personne ni rien au monde ne peuvent éradiquer l'humain dans tous les êtres humains.

7. Un point d'appui pour soulever l'obstacle à la réconciliation : reconnaître l'humain dans le visage défiguré de soi-même et d'autrui

Au cours des mois de janvier et février 2000, j'ai effectué une première recherche sur les difficultés de demander et de donner le pardon. C'est en ce moment-là que j'ai rencontré Constance, Julienne et Léonard dans des coins éloignés les uns des autres du pays. Leur expérience apporte un éclairage intéressant pour comprendre la nature et les modalités du processus de réconciliation dans les communautés ecclésiales de base.

- Constance (Bugesera) et la langue qui tue.

Constance est une femme âgée de 41 ans. Elle dit qu'elle a vécu 40 ans dans l'obscurité. Elle était jusqu'à sa conversion deuxième épouse d'un homme de sa colline.

Au début du génocide elle a réalisé que le jour de la mort des tutsi était arrivé. Elle s'est dite que c'était bien ainsi et s'en réjouissait. Quand elle en voyait elle appelait les tueurs.

Au camp de Kibeho elle pensait que tous les tutsi avaient été tués. A son retour dans sa cellule, elle en a trouvés encore en vie. Parmi les survivants se trouvaient deux femmes pour lesquelles elle avait souhaité la mort. Elle a été prise d'un grand remords, n'en dormait pas et s'en trouvait fort mal.

Quand les enseignements sur le synode-gacaca ont commencé, elle les a suivis avec assiduité. Elle a petit à petit compris qu'elle devait avouer ses forfaits et aller demander pardon aux deux femmes dont elle avait souhaité la mort.

Elle a demandé conseil au catéchiste et au prêtre de sa paroisse. Elle s'est séparée de l'homme dont elle était deuxième épouse et a demandé pardon à la

première dont elle était devenue rivale. Elle a beaucoup pleuré et lu assidûment et attentivement la Bible. Elle cherchait en tout et partout les raisons et les moyens d'augmenter l'énergie nécessaire pour avouer ses forfaits et demander pardon.

Une fois, lors d'un rassemblement de prière et d'enseignement, elle s'est vue debout et en train de raconter le mal qu'elle avait fait pendant le génocide et les massacres d'avril à juillet 1994. Elle est allée trouver les deux femmes et proposer de les aider aux champs. Elle les trouvait là où elles cultivaient et se mettait à travailler avec elles, en prétextant que ce jour-là elle n'avait pas à faire dans ses champs. Pendant quelque temps, elles cultivaient sans se parler. Elle leur rendait d'autres menus services. Puis elles ont commencé à se parler. Quand Constance s'est sentie acceptée elle a trouvé chacune des femmes chez elle et s'est mise à lui raconter le mal qu'elle estimait lui avoir fait. Après quoi elle lui disait son profond regret et lui demandait pardon.

Voyant la sincérité et le chagrin réel de Constance, chacune des femmes lui faisait part également des mauvais sentiments qu'elle avait nourri vis-à-vis d'elle. A son tour elle lui demandait pardon. Maintenant elles vivent en grande amitié et estime l'une et l'autre.

Pour sonder la solidité de ses convictions, le prêtre lui a fait remarquer que ce qu'elle disait pourrait amener les autorités à la faire arrêter et jeter en prison. Elle a répondu qu'elle était prête à supporter toutes les conséquences de son comportement et à en payer tout le prix. Le prêtre lui a demandé encore ce que deviendraient ses enfants sans elle. Constance a ri de lui et rétorqué que Dieu qui les lui avait donnés trouvera bien comment résoudre son problème, à l'aide d'ailleurs du prêtre lui-même et de la famille des chrétiens.

- **Julienne (Kibungo) et la vie d'une morte qui veut ressusciter**

Selon ce que disaient ses tueurs, Julienne est une femme tutsi sans mélange. Pour cela elle devait mourir avant tous les autres. Elle dit qu'elle est morte et enterrée, et n'a toujours pas compris comment elle peut être en vie et parler avec moi alors qu'elle est morte.

Muhire a toujours vécu dans la famille de Julienne, il était considéré comme un enfant de la famille. Au début du génocide, il a fui avec eux. En cours de route il leur a été dit que seuls les tutsi étaient concernés et que les hutu pouvaient retourner chez eux. C'est en ce moment là qu'il s'est séparé d'eux.

Julienne a été conduite avec d'autres au lieu de leur exécution. Elle a été « tuée » et jetée dans la fosse avec d'autres. Pendant la nuit elle est revenue à elle-même et a commencé à gémir. Un groupe de tueurs est passé par là et s'est promis de venir l'achever le lendemain matin. Quelques uns d'entre eux sont revenus sur leur pas et l'ont retirée des cadavres. Ils ont enlevé les habits qu'elle

portait et enrobé le cadavre d'une femme là-dedans alors qu'ils lui mettaient d'autres habits.

Muhire étaient parmi les gens qui sont venus achever les personnes encore vivantes et recouvrir la fosse de terre. Voyant les habits que Julienne portait, il était sûr qu'elle était morte. Mais quelle ne fût sa surprise quand des camps d'exil en Tanzanie il apprit que Julienne était en vie. Il en fut troublé et conçut un remords indescriptible, il en tombait souvent malade.

Julienne alla accueillir les réfugiés qui rentraient de Tanzanie. Muhire la vit de ses yeux et réalisa que ce qu'on lui avait dit était bien vrai. De voir la gentillesse et la bonté avec lesquelles elle les accueillait accroissait encore son remords et le rendait davantage malade. Il prit la décision d'aller la trouver et de lui dire tout son regret et lui demander pardon. Il dut s'y prendre à trois reprises pour mettre sa décision à exécution. La première fois il dut y renoncer quand il était arrivé à 100 mètres de la maison de Julienne. La deuxième fois il ne put pas parcourir les 30 derniers mètres. C'est seulement la troisième fois qu'il réussit à se présenter au – devant d'elle.

A sa vue, Julienne fut comme frappée de paralysie. Elle resta près d'une heure dans l'embrasement de sa maison. Elle se demandait ce qu'il pouvait lui vouloir. Muhire la rassurait mais en vain ; il lui disait qu'il lui voulait du bien, qu'il aimerait avoir l'occasion de lui parler. Avant de le faire entrer dans la maison, elle obligea Muhire d'enlever le manteau qu'il portait et de retourner les poches de son pantalon. Elle le fit s'asseoir loin d'elle dans un coin du salon. Elle tint toutes les portes ouvertes et resta près de l'une d'elle, prête à se sauver au moindre signe du danger.

Il a fallu trois longues rencontres pour retrouver la confiance et la sérénité. Julienne a mesuré le degré de souffrance de Muhire, sa sincérité et le chemin qu'il a parcouru pour venir confesser sa faute et demander pardon. A son tour, elle est allée lui rendre visite chez lui à la maison ; ce fut une fête dans la famille de Muhire. Elle a accueilli sa confession et accepté de lui donner le pardon qu'il demandait. Pendant un temps ils ont cheminé ensemble vers la réconciliation de chacun avec lui-même et avec Dieu, vers leur propre réconciliation entre eux.

- **Léonard (Ruhengeri) et ce qu'il en coûte d'être solidaire.**

Léonard est le fils d'un père polygame. Lors d'un séminaire de l'African Evangelistic Enterprise (AEE) il apprit que chacun peut prendre sur soi le tort causé par son groupe, s'en confesser et demander pardon en lieu et place de ce dernier. Il décida de le faire en lieu et place de sa famille auprès d'un homme dont les femmes de son père, ses demi-frères et sœurs avaient pillé des biens évalués à 120.000 Frw.

Léonard alla se présenter chez le rescapé et lui exposa la raison de sa visite. Entre-temps, son père s'était suicidé, ses belles mères et ses demi-frères et

sœurs se trouvaient quand à eux dans l'impossibilité de trouver 120.000 Frw que le tribunal avait estimé nécessaires pour rembourser les biens pillés. Léonard a dit qu'il venait se confesser et demander pardon en lieu et place de sa famille.

Karehe, tel est le nom du rescapé, montra sa satisfaction de trouver enfin quelqu'un qui pourrait représenter les gens qui ont pillé ses biens. Il exigea le montant dont il avait besoin pour se rééquiper et nourrir sa famille. Il menaçait Léonard de le faire arrêter s'il ne payait pas rapidement l'argent qu'il lui devait désormais.

Léonard s'en retourna meurtri au séminaire de l'AEE. Il reprocha à ses animateurs de l'avoir induit en erreur et précipité dans un trou dont il lui était difficile de se tirer. Il raconta ses péripéties avec Karehe et les exigences et menaces de ce dernier. Les participants furent pris de compassion et décidèrent de se solidariser à leur tour avec lui. Ils cotisèrent les 120.000 Frw et les lui donnèrent pour aller payer à Karehe son dû.

Léonard se rendit chez ce dernier et lui remit l'argent qu'il lui devait en lieu et place de sa famille. Karehe se montra satisfait et félicita Léonard. Il lui donna le pardon qu'il lui avait demandé. Il conçut un amour paternel pour Léonard. Maintenant ils vivent comme père et fils, dans un fort sentiment de justice, dans la paix, l'harmonie et la réconciliation.

Constance, Julienne et Léonard sont seuls face à eux-mêmes ; ils sont également confrontés seuls aux membres de leurs groupes respectifs. Julienne me disait que les rescapés l'accusaient de trahison et la mettaient à l'écart. Constance était soutenue et encouragée par les animateurs du jubilé, mais elle se retrouvait seule dans sa communauté de vie. Léonard a trouvé un soutien momentané de la part des participants aux sessions de l'AEE, mais il était seul face à Karehe et dans la société. Les 3 personnes ont inventé chacune une manière de se réconcilier avec elle-même et avec les personnes avec lesquelles elles se sentaient devoir se réconcilier pour avoir la paix totale en elles. Chacune me disait sa volonté de devenir l'apôtre de la réconciliation mais aussi les difficultés auxquelles elle se heurtait. Toutes demandaient un soutien et une assistance morale et spirituelle pour avoir la force nécessaire de surmonter les difficultés qui se dressaient dans leur cœur et dans leurs relations.

Ces cas et les leçons tirées du jubilé (synode-gacaca) montrent que même si la conversion individuelle et l'aveu de ses fautes constituent la pierre angulaire du processus de réconciliation et de l'édification de la paix, ils ne suffisent pas pour leur diffusion dans les consciences du plus grand nombre ni leur instauration dans les relations sociales en général et les relations communautaires en particulier. La réconciliation est animée par un esprit et un tel esprit ne résulte pas de la sommation des relations interpersonnelles mais il est semé dans les consciences et les relations communautaires (sociales) par une action voulue et menée par ceux qui sont chargés de diriger et d'animer la société et les

institutions sociales de base. C'est ce qui ressort d'une étude d'évaluation du projet que Catholic Relief Service a mené de 2002 à 2006 pour renforcer les communautés locales par la consolidation des structures de Paix et de Justice de l'Eglise Catholique du Rwanda.

8. « La communauté comme espace de stimulation et d'expression de la réconciliation ».

L'abbé Incimatata O., Secrétaire Général de la Caritas-Rwanda, déclarait ce qui suit, lors du Colloque sur « L'Eglise et la société rwandaise face au génocide et aux massacres, dix ans après » (29-31 mars 2004) : « Le génocide a déstructuré profondément le tissu social rwandais. Malgré les efforts fournis aussi bien par l'Eglise que par le gouvernement qui a mis sur pied une Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, personne ne peut affirmer à quel niveau arrive cette réconciliation. Les indicateurs objectivement vérifiables font cruellement défaut dans ce secteur ou aimerait avoir plusieurs exemples de vrai repentir et de vrai pardon au lieu de quelques cas isolés dont on fait beaucoup de publicité » (Commission Episcopale Justice et Paix, 2004, p.198).

Comme pour la charité les paroles ne suffisent pas pour « affirmer à quel niveau arrive la réconciliation », ce sont les actes qui constituent « des indicateurs objectivement vérifiables ». Mais l'abbé Incimatata a raison d'insister et de dire que quelques cas isolés ne suffisent pas. Au demeurant les chiffres peuvent tromper aussi comme ce fut le cas des conversions massives des années 30 et 40 au Rwanda. La recherche d'évaluation que j'ai mené pour CRS-Rwanda en janvier-février 2006 a tenu compte de ces réticences et tenté de détecter les changements intervenus dans les relations et les comportements des membres des ceb. Il a fallu pour cela comparer deux moments pour lesquels je dispose de données précises : la situation dans les ceb en 2002 et en 2006.

8.1. La situation dans les ceb en 2002.

Les résultats de l'étude de base menée du 26 juillet au 4 août 2002 peuvent se résumer comme suit :

- « la ceb est nouvelle et n'est pas encore connue ni bien comprise ; l'on est encore au stade de son initiation dans beaucoup d'endroits, au gré des directives des évêques et des curés ». (Etude de base 2002, p.61) ;
- « en réalité le contrôle social reste faible : il s'en suit que les ceb n'ont pas encore acquis la force nécessaire pour influencer de façon décisive sur les relations sociales ambiantes » (ibid) ;
- « concernant la vérité, la justice et le respect de la vie, quand quelqu'un élève la voix, il est mis en quarantaine : ce qui crée des conflits qu'on cherche à étouffer avec plus ou moins de succès selon les milieux » (ibid) ;

- « parmi les actions communes, les prières, les cérémonies et les sacrements occupent la première place ; des initiatives d'entraide économique et sociale commencent timidement un peu partout ; il existe le danger de retourner aux anciennes pratiques ritualistes et sacramentalistes de masse sans une réelle conversion du cœur de chacun et un engagement audacieux pour la justice, la vérité et la défense du respect de la vie des droits humains et des libertés fondamentales » (ibid.) ;
- « l'on voit encore moins des actions de soin et de guérison des blessures ; le synode-gacaca ne semble pas avoir beaucoup contribué à l'instauration d'une mentalité profonde et répandue de compassion » (ibid.).

Les questions qui clôturaient l'exposé des résultats sont aussi significatives pour la situation qui prévalait alors dans les ceb. Elles concernaient

- la portée réelle des actions menées alors quant au renouvellement et à la conversion des personnes ;
- l'évolution de la ceb pour solidariser les chrétiens afin qu'ils affrontent ensemble les problèmes de fond : ceux de vérité, de justice et de gestion des conflits ;
- les méthodes à utiliser et la stratégie d'ensemble à développer pour orienter les actions dans ce sens (p.62) : dans le sens de la conversion et de la solidarisation des membres des ceb.

Les personnes rencontrées alors plaçaient beaucoup d'espoir dans la Commission Justice et Paix que le projet voulait instaurer et consolider. Dans quelle mesure leur espoir a-t-il été rencontré ?

8.2. La situation dans les ceb en 2006.

Trois catégories d'indicateurs nous ont servi pour l'appréciation des changements intervenus :

- « la manière dont les gens se réunissent, s'associent et se mélangent »
- « la façon dont ils se parlent, se cèdent la parole, la partagent et conduisent leurs échanges »
- « le contenu de leurs propos et les sentiments qui les accompagnent ».

Elles valent pour les résultats obtenus avec les méthodes d'observation et de discussion de groupe dirigée (focus group). Pour la méthode d'enquête par questionnaire j'ai conservé l'indicateur quantitatif des pourcentages.

4.2.1. Résultats donnés par l'observation et la méthode de discussion de groupe dirigée (focus group)

La ceb est devenue un espace de rencontre ouvert, rassurant et suffisamment accueillant ; le climat général y est détendu et libre. En effet,

- « il existe une confiance certaine, car les personnes présentes dans les discussions de groupe dirigées (focus group) s'expriment volontiers et disent

ce qu'ils ont à dire sans craindre la contradiction » (Evaluation finale, 2006, p.16) ;

- « certains osent y témoigner ce que leur conscience leur reproche et contrairement à la situation qui prévalait en 2002, moment de l'étude de base, ils osent y parler et discuter du génocide, de la prison, de l'exil et des autres problèmes qui ont divisé les Rwandais » (ibid. P.52) ;
- « ils témoignent avec humilité, amour et sincérité, même si par endroit le ton monte et que chaque camp est submergé par les émotions ou sentiments de colère et de tristesse ; les échanges sont comme des moments où l'on se dit les souffrances respectives, avec respect et compassion » (ibid. P.16) ;
- « ils ne témoignent pas seulement au sujet de l'expérience vécue de l'histoire dramatique du Rwanda, mais aussi de leurs foi, espérance et charité : certains disent faire ce qu'ils font au nom de Jésus ; ceux qui sont mal vus, montrés du doigt, terrorisés et persécutés à cause de leur attachement à la vérité (témoignage à charge des membres de famille, de voisins, d'amis...) l'acceptent au nom de Jésus et de sa croix » (ibid.).

La situation qui résulte de l'évolution des attitudes dans les ceb est encourageante, pleine d'espérance, mais elle reste fragile et il importe de rester vigilant et d'aller plus loin dans l'action commencée pour l'étendre et l'approfondir. En effet,

- même si le nombre de ceux qui ont reconnu leurs fautes et accepté de demander pardon a augmenté, il reste faible ; ceux qui approchent ceux qu'ils ont offensé pour entamer la négociation de relations renouvelées sont encore moins nombreux ;
- il ne suffit de demander le pardon et de le donner, il faut encore poursuivre le processus de pacification personnelle et communautaire, car même si le pardon relève d'une démarche personnelle, il a des implications dans le temps et l'espace de vie commune (l'évolution des représentations, les membres de la famille, ceux qui estiment à tort ou à raison constituer le même groupe et s'estiment trahis ...) ;
- dans bien d'endroits les personnes suspectées de participation au génocide et dévoilées grâce à des témoignages à charge s'organisent pour décourager et combattre les processus de conversion de ceux qui avouent leurs crimes et témoignent de la vérité ;
- « la solidarité fraternelle des chrétiens est encore trop faible dans la majorité des ceb, car des témoins sont encore hués, terrorisés et persécutés sans soulever une réaction unanime et forte des autres membres de la ceb pour les protéger et les défendre » (id.p.17).

Tout bien considéré un constat s'impose :

« ce qui était impensable hier est devenu réalité dans quelques ceb et nous le devons à l'organisation de la vie chrétienne de proximité sous forme d'un espace de parole et d'écoute, de partage et de vérité, de reconnaissance mutuelle et d'apaisement réciproque; la ceb n'y apparaît plus comme une entité administrative de l'organisation ecclésiastique, mais comme un espace

d'invention d'une vie nouvelle, située au-delà de tous les clivages humains, consciente des faiblesses collectives et des péchés individuels... » (id.p.17).

Il s'agit là d'un constat lié à l'observation des comportements et à l'analyse des propos tenus lors des discussions de groupe dirigées. Les opinions récoltées à l'enquête par questionnaire ont permis de dessiner quantitativement les tendances et de vérifier ainsi la consistance du constat fait.

4.2.2. Résultats obtenus à l'enquête par questionnaire

« L'enquête par questionnaire confronte l'individu avec le contenu de sa conscience. Elle trouve son point fort dans la numération des réponses concordantes et la mise en évidence, à tout le moins, des tendances qui traversent les consciences et forment des points de cristallisation autour de contenus importants de conscience. Connaître de tels points permet de dégager les dynamiques des interactions qui travaillent des communautés, des groupes, des peuples » (id. p.53).

De tels points de cristallisation sont mis en évidence à travers les réponses obtenues au sujet

- a. des comportements que les membres des ceb estiment caractériser leurs relations
- b. des actions qui montrent la nature réelles des relations et leur qualité
- c. des sentiments dominants chez les membres des ceb
- d. des causes récurrentes des conflits éclatant entre les membres des ceb
- e. des stratégies de gestion des conflits couramment utilisées dans les ceb
- f. des comportements des membres des ceb dans les juridictions-gacaca.

Les résultats obtenus sont présentés en tenant compte de leur répartition dans des catégories qui indiquent la distribution des tendances repérables dans les communautés locales.

4.2.2.1. Comportements que les membres des ceb estiment caractériser leurs relations

Les réponses données se répartissent en trois catégories, à savoir :

- les comportements de convivialité et de compréhension, de solidarité et d'entraide ont un score compris entre 89,02% et 82,92% ;
- les comportements d'hypocrisie, haine, conflits incessants, soupçon, empoisonnement, persécution et discrimination ont un score compris entre 39,02% et 9,75% ;
- le comportement de paresse pouvant signifier la dépression reçoit un score de 7,31% et se retrouve quasi uniquement dans le diocèse de Butare.

Les tendances semblent s'être inversées. Il y a peu, du fait de l'histoire de division, du génocide et des massacres, de la guerre et de l'exil... les comportements de haine, de persécution, de discrimination, de soupçon... occupaient la première place et obtenaient les scores les plus élevés. Aujourd'hui

8 personnes sur 10 considèrent que ses voisins sont enclins à partager avec elle et à s'entraider, à le comprendre et à se montrer solidaires avec elles.

4.2.2.2. Les actions qui montrent la nature réelle des relations et leur qualité

Les réponses données se répartissent comme suit :

- se rendre visite, aider les pauvres, rendre visite et aider ceux qui ont des problèmes, interpeller ceux qui régressent (correction fraternelle) ...obtiennent un score compris entre 89,02% et 54,87%
- faire ensemble la prière obtient le score de 41,46%
- s'allier pour agir ensemble (associations) ou pour vivre ensemble (mariage) obtiennent un score compris entre 12,19% et 10,97%.

Les tendances qui apparaissent ici montrent que le mouvement d'inversion des tendances est encore à ses débuts. Il y a lieu de penser que les gens sont encore au stade de se fréquenter pour vérifier la solidarité et la transformation des relations. Mais s'allier dans des associations et des mariages (interethniques s'entend) apparaît possible à la conscience de peu de gens. Cependant là où les tendances se sont aussi inversées, c'est entre les actions de charité et la prière ou la liturgie : en 2002 et avant le score obtenu par la prière et la liturgie était le plus élevé. Sans doute une telle inversion n'a pas la même signification que celle qui a été signalée au point précédent, mais elle en précise la portée : la prière et la liturgie ne signifient plus un moyen de se donner bonne conscience en s'évitant, mais une façon cette fois-ci de nourrir les actions de charité.

4.2.2.3. Les sentiments dominants chez les membres des ceb

Les réponses données se subdivisent comme suit :

- les sentiments de la famille de la **joie** : espoir, solidarité, amour des autres, amour de la vérité et joie ont des scores compris entre 52,43% et 50%, 46,34% et 37,80% ;
- les sentiments de la famille de la **peur** : peur, envie (soif) des biens obtiennent le score de 47,56% ;
- les sentiments de la famille de la **colère** : jalousie, soupçon, haine et colère obtiennent le score compris entre 31,70% et 8,53% ;
- les sentiments de la famille de la **tristesse** : chagrin et désespoir obtiennent le score de 19,51% ;

L'inversion des tendances apparaît de façon surprenante et la plus forte entre les sentiments de la famille de la joie et ceux de la famille de la peur et de la tristesse. Jusqu'il y a peu la peur et la tristesse occupaient les premières places, le sentiment de joie avait déserté les cœurs, le sentiment de colère était fort réprimé et n'apparaissait quasiment pas. La grande affirmation des sentiments de la famille de la joie confirme de façon significative les inversions de tendances

observées précédemment : l'engagement des membres des ceb dans un processus de conversion animée par la charité.

4.2.2.4. Les causes récurrentes des conflits éclatant entre les membres des ceb

Les réponses données se répartissent dans les catégories qui suivent :

- jalousie et haine, pauvreté (vol), conflits fonciers, conflits conjugaux ont un score compris entre 25,60% et 18,29% ;
- ravages commis par le bétail ou par les individus eux-mêmes, témoignages mensongers, manque de respect, rumeurs, mensonges et tracts obtiennent un score compris entre 14,63% et 8,53% ;
- paroles insinueuses et blessantes, ivresse, faible conviction chrétienne, appât des biens et avarice, discrimination consécutive à la guerre et au génocide ont un score compris entre 7,31% et 4,87% ;

Il est sans doute arbitraire de répartir les tendances de la conflictualité comme nous le faisons ici même. Mais ce qui apparaît clairement comme une inversion des tendances, c'est que les divisions ethniques, régionales, partisans et confessionnelles n'occupent plus la première place dans la conscience des gens. Les causes de conflit communes à l'humanité reprennent leur première place et les considérations ethniques, régionales, partisans et confessionnelles retrouvent leur véritable place. Pour cette raison les gens peuvent s'engager résolument dans la gestion de leurs conflits, car ceux-ci ne paraissent plus leur échapper et ressortir à d'autres instances externes à leurs communautés.

4.2.2.5. Les stratégies de gestion des conflits couramment utilisées dans les ceb

Les réponses données se répartissent comme suit :

- les stratégies qui consistent à faire recours aux autres chrétiens et à se rencontrer personnellement entre concernés ont un score compris entre 85,36% et 67,07% ;
- les stratégies qui consistent à recourir aux autorités administratives, aux tribunaux, aux services officiels de médiation et à la police ont un score compris entre 48,78% et 23,17% ;
- les stratégies qui consistent à fuir les conflits, semer la division dans la ceb, se battre et s'empoisonner obtiennent un score compris entre 23,17% et 6,09% ;

Les stratégies du recours à la violence physique et meurtrière hier privilégiées cèdent la place à celles du recours à la médiation communautaire et à la négociation directe entre les concernés en premier lieu, à l'arbitrage des instances publiques habilitées à régler et à sanctionner les conflits. Une telle inversion des tendances est remarquable, car les citoyens rwandais apprendront ainsi lentement mais sûrement leurs droits et la défense communautaire de ces derniers. Mieux

encore, ils apprendront la démocratie sociale qui forme le véritable fondement des démocraties politique et économique. Voyons dans quelle mesure cette tendance naissante se vérifie dans les juridictions-gacaca !

4.2.2.6. Les comportements des membres des ceb dans les juridictions-gacaca.

Les réponses données se répartissent en deux grandes catégories :

- les comportements qui consistent à demander le pardon, avouer, donner des témoignages, donner le pardon, se conformer à la loi sur les juridictions-gacaca, agir comme des hommes dignes ou intègres, se faire élire comme « inyangamugayo » et lutter pour la vérité et la justice obtiennent un score compris entre 76,82% et 46,34% ;
- les comportements qui consistent à garder rancune, être guidé par les sentiments, terroriser ceux qui disent la vérité, agir comme des « inyangamugayo » de nom, former des associations de faux témoins et du silence ont un score compris entre 35,36% et 17,07%.

La ceb est un espace où l'on s'entraîne à jouer son rôle de citoyen. Se convertir à l'amour, à la vérité et à la justice n'enferme pas, bien au contraire il ouvre vers le grand espace de l'humain en général, du social et du civique en particulier. La politique de division sème la haine, la jalousie, la rancune et la violence dans les consciences. L'inversion des tendances est ici remarquable, car elle s'affirme avec force et netteté.

L'action de la cjp porte ses fruits dans les ceb, car la conversion commence par la reconnaissance de ses péchés, le repentir, la reconnaissance des torts causés à autrui et la volonté de réparer, mais aussi par la reconnaissance du repentir de l'autre et l'engagement dans l'édification d'une vie commune nouvelle et libérée de la vengeance et de la rancune...

L'analyse des résultats révèle une tendance de transformation des comportements, des actions, des sentiments, des conflits et de leur gestion, des comportements dans les juridictions-gacaca. Il s'agit d'une transformation positive, car il est question de l'inversion des tendances pour remplacer les tendances négatives et destructrices par les tendances positives et constructrices.

Cependant le processus de conversion est encore fragile pour plusieurs raisons :

- les tenants du refus d'avouer et de demander pardon sont encore nombreux dans les prisons et sur les collines et dans les quartiers urbains, et développent des stratégies vigoureuses et intelligentes pour embrouiller les convertis, les intimider, leur faire perdre confiance en eux-mêmes et les avoir à l'usure et par la peur (Nyamasheke, Cyangugu, Byiza, Higirow, Rusumo...) ;
- les membres des ceb ne sont pas encore suffisamment confiants en eux-mêmes pour se tenir en rangs serrés et résister ensemble contre les coups de boutoir leur assénés par leurs détracteurs externes et internes aux ceb ;

- les démarches qui consistent à demander pardon et à donner le pardon demandent une énergie mentale colossale induisant une tension interne forte et persistante ; il est permis de se demander combien de temps cela peut durer et s'il ne risque pas de faire sombrer certains dans le découragement et la dépression ; certains rescapés nous ont avoué l'épuisement mental et moral, d'autres disent être découragés par le fait de ne pas rencontrer des prisonniers ou des criminels en liberté avec eux qui leur disent quelque chose au sujet de leurs proches disparus (Rusumo, Nyamasheke, Rango, Cyangugu, Muyunzwe) ;
- plus inquiétant encore est l'ensemble des raisons développées pour justifier les « associations du silence » et la non participation aux juridictions-gacaca ou leur sabotage : absence de prise en compte des hutu victimes de la guerre, des représailles et de la vengeance, certaines mesures du gouvernement en matière d'économie ou de protection de l'environnement ... ; ce sont en effet des raisons qui sapent la fragile transformation de quelques membres des ceb et nourrissent vraisemblablement l'idéologie de division ethniste et la violence génocidaire qui en découle chez ceux qui hésitent à s'y engager, encouragent ceux qui y sont résolument opposés et menacent profondément les tendances positives nouvelles.

CONCLUSION : la réconciliation à l'œuvre dans la paroisse de MUSHAKA : la récollection conjointe des rescapés, des prisonniers libérés et des personnes qui ont caché les rescapés.

L'horizon vers lequel, marchent les ceb en quête de réconciliation est préfiguré par la récollection conjointe des prisonniers bénéficiant de la libération provisoire, des rescapés et des personnes qui ont caché ces derniers pendant le génocide. Cette récollection a eu lieu le 12 mars 2006 à la paroisse de Mushaka dans le diocèse de Cyangugu. Elle a été précédée par une récollection séparée pour chaque groupe.

A la fin de leur récollection respective les personnes réunies écrivaient une lettre aux rescapés et aux hutu. Le programme prévoyait une récollection conjointe des prisonniers libérés et des rescapés du génocide. Mais à la fin de leur récollection, ces derniers expriment le souhait de ne pas se retrouver seuls avec les prisonniers libérés mais d'associer également les personnes qui les ont cachés et protégés pendant le génocide. Le curé, l'abbé Ubald Rugirangoga, trouva l'idée excellente et promit d'en tenir compte.

Le 12 mars 2006, la récollection conjointe rassembla près de 500 participants. Après la prédication et l'exposition du Saint Sacrement, les participants furent répartis en sous-groupes de travail. La première partie du travail en sous-groupes fut consacrée aux témoignages respectivement des rescapés, des prisonniers libérés et des protecteurs des rescapés. Cette partie fut vécue avec une intensité émotive rare : la réconciliation se vivait là, avec des êtres humains en chair et en os, marchant ensemble vers la rencontre chacun avec lui-même et avec les autres, construisant avec des sentiments partagés et des paroles échangées la nouvelle société rwandaise qui se dessine à l'horizon des aspirations et des rêves du grand nombre des Rwandais.

Le moment le plus fort intervint pendant la séance de la mise en commun des conclusions des sous-groupes. Une dame rescapée exprima sa tristesse de se trouver seule aujourd'hui sans son protecteur. Elle racontait que son protecteur avait aidé beaucoup de tutsi à traverser la Rusizi pour se réfugier au Congo. Elle a attendu longtemps avant de voir sa chance arriver. Mais hélas, dit-elle avec beaucoup de chagrin, de retour sur la rive rwandaise, les interahamwe assassinèrent son protecteur. L'abbé Ubald s'écria alors et demanda si les participants savaient qu'il y avait eu des hutu qui étaient morts pour les tutsi !

La réconciliation se situe au-delà du jugement et de la condamnation que l'on dit rendre justice. Elle est un accompagnement réciproque dans la marche faite ensemble vers le mystère de chacune des personnes engagées sur le chemin qui mène vers la rencontre avec soi-même et avec autrui. Mais il s'agit d'une marche parsemée d'embûches et comportant plusieurs épreuves. La réconciliation est faite de toutes les haltes que l'on marque dans le processus du pardon et de la pacification des individus et des communautés, simultanément et alternativement. Les ceb en construction dans les diocèses du Rwanda sont au début du voyage ; celui-ci sera long et périlleux, mais assurément il a déjà démarré dans certaines d'entre elles. Il y a autant de chance qu'il se poursuive bien ou qu'il se poursuive mal. Tout dépendra des renforts qui leur viendront ou non des communautés sœurs.

